



La Corporation de développement des investissements du Canada

Rapport d'étape sur le plan
d'accessibilité 2024

Décembre 2024

Table des matières

1.0 Introduction	3
2.0 Généralités	4
3.0 Consultations	5
4.0 Rétroactions	6
5.0 Domaines décrits dans la Loi	6
6.0 Notre processus de rétroaction	11
7.0 Glossaire.....	12

1.0 Introduction

La Corporation de développement des investissements du Canada (CDEV) est une société d'État fédérale qui fournit au gouvernement du Canada un large éventail de services en matière de conseil financier et de l'expertise afin d'aider le pays à atteindre ses objectifs économiques et à maximiser la valeur de ses actifs. La CDEV est composée d'une équipe dynamique et créative d'experts travaillant sur des missions importantes et des transactions commerciales complexes qui contribuent à la prospérité et à l'intérêt économique du pays, au bénéfice de tous les Canadiens. Elle s'engage à être une organisation diversifiée et inclusive, car la clé de son succès repose sur la diversité des origines, des compétences, des expériences et des perspectives de son personnel.

Dans ce contexte, la CDEV s'engage à respecter ses obligations au titre de la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#) (2019). Le premier plan d'accessibilité de la CDEV a été publié en décembre 2022 et le premier rapport d'étape annuel a suivi en décembre 2023.

La CDEV a fixé les objectifs suivants dans son [plan d'accessibilité](#) :

- Emploi – Améliorer le recrutement, la fidélisation du personnel et l'avancement des personnes vivant avec un handicap
- Environnement bâti – Améliorer l'accessibilité
- Technologie – Faire en sorte que les technologies de l'information et de la communication puissent être utilisées par tous
- Services – Outiller les fonctionnaires pour qu'ils puissent concevoir et offrir des programmes et des services accessibles
- Culture – Bâtir une culture d'accessibilité au sein de la fonction publique

Les principales caractéristiques de l'accessibilité du [Rapport d'étape 2023](#) comprennent :

1. Le déménagement dans de nouveaux locaux à Toronto, qui donne une meilleure accessibilité pour les employés et les visiteurs.
2. La responsabilité en matière d'accessibilité a été clairement définie et financée par le recrutement d'un nouveau vice-président chargé de la communication et des affaires publiques.
3. La révision de la formulation de l'engagement de la CDEV en faveur de la diversité et de l'inclusion sur sa page Web [Carrières](#) et dans ses offres d'emploi sur sa page Web.
4. Les activités d'apprentissage sur l'accessibilité pour soutenir la sensibilisation permanente à l'accessibilité parmi les employés de la CDEV.

Ces travaux se sont poursuivis en 2024 avec l'amélioration de l'accessibilité des espaces de bureaux de la CDEV en mettant en œuvre des politiques de technologie accessible, en mettant à jour les procédures d'urgence et en améliorant les communications internes sur l'accessibilité. Des initiatives comme des mises à jour de la formation et de l'intégration ont

également favorisé une culture du lieu de travail axée sur la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI).

La CDEV est fière de ses progrès et se réjouit de poursuivre son chemin pour devenir une organisation plus accessible et plus inclusive pour tous.

2.0 Généralités

2.1 À propos de la Corporation de développement des investissements du Canada

La CDEV a été constituée en 1982, et incorporée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* pour gérer un vaste portefeuille de cession d'actifs, mais elle a connu une évolution qui lui permet de participer à un plus vaste éventail d'activités, voyant son mandat être élargi dans le but de fournir une gamme de services de conseils financiers et d'expertise pour soutenir les objectifs économiques du pays. La CDEV s'appuie sur cinq piliers d'expertise :

1. Monétisation des actifs
2. Gestion des actifs
3. Solutions de capitalisation et de financement
4. Services de conseil financier et d'examen stratégique
5. Participation économique des Autochtones

Dans le cadre de ces activités, la CDEV gère certains investissements et certaines participations commerciales du gouvernement du Canada sous la forme de filiales à 100 % dont elle est responsable. Elle est responsable de plus de 60 milliards de dollars d'actifs par l'intermédiaire du groupe de sociétés de la CDEV en tant que propriétaire et gestionnaire de huit filiales diverses :

- Canada Eldor inc. (CEI)
- Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada (CFUEC)
- Fonds de croissance du Canada inc. (FCC)
- Société de Gestion Canada Hibernia (SGCH)
- Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada (CGPAC)
- Corporation d'innovation du Canada (CIC)
- Financière Canada TMP Ltée (Financière TMP) et sa principale filiale, Corporation Trans Mountain (CTM)
- 16342451 Canada Inc.

Il n'y a pas d'employé ni de bureaux physiques dans les entités suivantes : CEI, FCC, CGPAC, CIC, Financière TMP et 16342451 Canada Inc., car la CDEV assure toutes les fonctions opérationnelles et de gouvernance nécessaires pour ces entités. Par conséquent, ce rapport d'étape 2024 s'applique à la CDEV et à ces filiales, dont les activités sont gérées par les employés de la CDEV dans le même environnement bâti.

En ce qui concerne le FCC, la CDEV et le FCC ont conclu une convention de gestion de placements avec l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP) et une filiale d'Investissements PSP, soit Gestion d'actifs Fonds de croissance du Canada inc. (GAFCC), visant à officialiser la structure en vertu de laquelle GAFCC fournit au FCC l'ensemble complet des services de gestion des investissements. Ce rapport ne couvre pas le gestionnaire d'investissement, GAFCC, qui n'est pas une filiale de la CDEV. GAFCC est incluse dans le [Plan d'accessibilité d'Investissements PSP](#).

La SGCH et la CTM ont élaboré leurs propres plans sur l'accessibilité et rapports d'étape :

- [Plan d'accessibilité 2022 de la SCHL](#)
- [Rapport d'étape sur l'accessibilité de la SGCH 2023](#)
- [Plan d'accessibilité de Trans Mountain 2022](#)
- [Rapport d'étape de 2023 du plan d'accessibilité de Trans Mountain](#)

2.2 Coordonnées des personnes-ressources

La CDEV du Canada souhaite recevoir des commentaires sur le présent rapport d'étape du [Plan d'accessibilité](#). Vous pouvez demander un média substitutif de ce rapport d'étape. Pour faire part de vos commentaires ou demander un format alternatif, veuillez communiquer avec :

Titre : Vice-président et chef des Communications et des Affaires publiques

Adresse :

La Corporation de développement des investissements du Canada

161, rue Bay, bureau 4540

Toronto (Ontario) M5J 2S1

Numéro de téléphone : 416-966-2221

Courriel : accessible@cdev.gc.ca

Pour obtenir de plus amples renseignements sur notre processus de rétroaction concernant l'accessibilité au CDEV, veuillez consulter [Notre processus de rétroaction](#).

3.0 Consultations

La CDEV s'est associée à un consultant externe en accessibilité, BDO Canada, pour soutenir le processus de consultation. Il s'agissait de mener une série d'entretiens de 30 minutes avec quatre employés de la CDEV. Ces entretiens ont permis de recueillir des renseignements et des commentaires précieux sur les progrès accomplis dans l'élimination des obstacles rencontrés par les personnes handicapées au sein de l'organisation. Les renseignements recueillis lors de ces entretiens ont été utilisés pour rédiger le présent rapport. La CDEV a offert à tous les employés la possibilité de donner leur avis sur l'accessibilité.

La [Loi canadienne sur l'accessibilité](#) stipule clairement que les personnes handicapées doivent être consultées lors de l'élaboration du plan d'accessibilité et des rapports d'étape d'une organisation. Pour se conformer à cette exigence, la CDEV a donné la priorité à l'examen de ce rapport d'étape par l'équipe de consultants en accessibilité de BDO Canada et son comité d'examen. Cette équipe et ce comité comprennent des personnes souffrant de divers types de handicaps apparents et non apparents. Leur contribution a été cruciale pour garantir que les personnes handicapées soient consultées de manière adéquate lors de l'élaboration du présent rapport d'avancement.

4.0 Rétroactions

La CDEV comprend l'importance de la mise en œuvre des actions de notre Plan d'accessibilité. La CDEV a reçu des commentaires sur ce rapport d'étape de la part de personnes handicapées, y compris du comité d'examen de BDO. Dans l'ensemble, les rétroactions ont été positives. Les personnes handicapées ont indiqué qu'elles estimaient que la CDEV faisait des efforts positifs pour devenir plus accessible. Elles ont également donné leur avis sur les possibilités pour la CDEV de continuer à éliminer les obstacles à l'accessibilité à l'avenir. Nous avons documenté toutes les rétroactions reçues. Nous utiliserons ces rétroactions pour continuer à prendre des mesures afin d'éliminer les obstacles à l'accessibilité en 2025 et au-delà.

5.0 Domaines décrits dans la Loi

En vertu de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, les entités sous réglementation fédérale doivent rendre compte au public de leurs politiques et de leurs pratiques en matière de repérage et d'élimination des obstacles en publiant leurs plans sur l'accessibilité, leurs processus de rétroaction et leurs rapports d'étape.

Sept domaines prioritaires sont décrits à l'article 5 de la Loi. Les voici :

- Emploi
- Environnement bâti
- Technologies de l'information et de la communication (TIC)
- Communications autres que les TIC
- Acquisition de biens, de services et d'installations
- Conception et exécution de programmes et de services
- Transport

Chaque section de domaine prioritaire comprendra :

- Résumé du domaine prioritaire
- Progrès réalisés dans la suppression ou la prévention des obstacles depuis le 1^{er} janvier 2024
- Tout nouvel obstacle déterminé depuis la publication du plan d'accessibilité de la CDEV et le rapport d'étape 2023
- Initiatives en cours

5.1 Emploi

La CDEV s'engage à supprimer et à prévenir les obstacles dans le domaine prioritaire de l'emploi. Ce dernier tient compte de l'ensemble de la durée de l'emploi des employés au sein de la CDEV. Cela comprend le recrutement, l'embauche, l'intégration, le perfectionnement, la promotion et la sortie de l'organisation.

Progrès depuis 2024

- Nous avons formé le personnel aux procédures d'urgence, notamment à la manière d'évacuer en toute sécurité les personnes ayant des problèmes de mobilité. Nous avons également mis à jour la politique relative aux procédures d'urgence afin d'y inclure des renseignements sur les procédures d'urgence pour les personnes handicapées.
- Nous avons modifié le processus d'intégration pour y inclure la demande de renseignements sur les aménagements nécessaires.
- Nous proposons des formations sur l'accessibilité, notamment sur la manière de rendre les documents et les processus d'embauche accessibles.
- Nous avons intégré la sensibilisation à l'accessibilité dans la culture d'entreprise et les activités des employés, comme les dîners-causeries.
- Nous avons ajouté l'accessibilité à nos activités de DEI pour soutenir notre culture d'entreprise.
- Nous avons mis en place un nouveau système d'information sur les ressources humaines (SIRH). Les employés ont ainsi accès à leur dossier personnel en ligne; et ils peuvent suivre des formations, passer en revue les politiques dans le module d'accueil, ainsi que donner et recevoir des rétroactions à des fins d'amélioration continue.
- Nous avons mené une enquête sur le thème « Great Place to Work Canada ». La CDEV a obtenu la certification « Great Place to Work Canada » en août 2024, la totalité de ses employés ayant participé à l'enquête, soulignant la communauté, la fierté, la justice, la camaraderie et l'équipe comme quelques-uns des domaines d'intérêt les mieux notés.
- Nous avons créé une équipe de DEI en 2024. Nous veillons à ce que l'équité et l'inclusion soient intégrées dans tous les aspects de nos objectifs d'entreprise et personnels.
- Nous avons révisé nos lignes directrices en matière de gestion du rendement, qui prévoient que tous les employés doivent avoir au moins un objectif personnel qui contribue à la transformation culturelle en cours au sein de la CDEV.

Nouveaux obstacles à l'accessibilité relevés

- Actuellement, nous ne disposons pas d'une politique officielle en matière d'aménagements. Les aménagements sont prévus selon les besoins.

Initiatives en cours

- Nous envisageons de mettre en œuvre une politique officielle en matière d'accessibilité afin de garantir que toutes les demandes liées à l'accessibilité soient traitées de la même manière.
- Des modalités de travail flexibles sont proposées à tous les employés de la CDEV.
- Nous utilisons Microsoft 365 et veillons à ce que les fonctions d'accessibilité, comme le sous-titrage, soient activées.
- Les employés estiment que les demandes liées à l'accessibilité sont traitées rapidement.
- Nous suivons en permanence nos progrès en matière d'accessibilité et de conformité.

5.2 Environnement bâti

La CDEV reconnaît l'importance d'un environnement bâti accessible. Celui-ci comprend tous les espaces physiques avec lesquels les employés de la CDEV interagissent dans le cadre de leur travail. Il comprend les espaces de travail à domicile.

Progrès depuis 2024

- À la fin de l'année 2023, la CDEV a déménagé dans un nouveau bureau à Toronto et a ouvert un nouveau bureau à Ottawa, les deux avec des caractéristiques liées à l'accessibilité. Ce nouvel espace comprend :
 - des postes de travail spacieux pour les utilisateurs d'appareils de mobilité;
 - des bureaux réglables en hauteur;
 - des bureaux privés;
 - des toilettes accessibles avec de grandes cabines;
 - des ascenseurs avec pavés de sélection.

Nouveaux obstacles à l'accessibilité relevés

- Les portes du bureau principal ne s'ouvrent pas automatiquement et il faut parfois un certain effort pour les ouvrir.

Initiatives en cours

- Nous continuerons à promouvoir les principes de conception universelle dans notre environnement bâti.
- Nous continuerons à recueillir les rétroactions des personnes qui utilisent nos espaces physiques afin de connaître les obstacles à l'accessibilité.

5.3 Technologies de l'information et de la communication

Les TIC concernent tous les aspects des technologies avec lesquelles les employés de la CDEV interagissent dans le cadre de leur travail. Cette dernière s'efforce de faire progresser sa technologie et ses capacités numériques.

Progrès depuis 2024

- Nous nous sommes assurés que toutes les fonctions d'accessibilité de Microsoft 365 sont activées.
- Nous avons évalué le site Web de la CDEV pour nous assurer qu'il répond aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG).
- L'accessibilité des nouveaux logiciels a été évaluée.

Nouveaux obstacles à l'accessibilité relevés

- La politique technologique actuelle ne mentionne pas l'accessibilité.

Initiatives en cours

- Nous allons revoir notre politique technologique et envisager d'ajouter des renseignements sur l'accessibilité, le cas échéant.
- Nous fournissons un soutien informatique pour les questions d'accessibilité et répondons rapidement aux demandes de solutions technologiques liées à l'accessibilité.

5.4 Communications autres que les TIC

Ce domaine prioritaire défini dans le cadre de LCSA concerne toutes les formes de communication interne et externe. La CDEV s'efforce de rendre toutes les communications internes et externes accessibles.

Progrès depuis 2024

- Nous avons sensibilisé le public à la Semaine nationale de l'accessibilité (SNA) au moyen d'une notification interne et d'une publication sur LinkedIn.
- Les communications internes et externes sont vérifiées en ce qui a trait à l'accessibilité et au langage clair.
- Nous travaillons avec des agences de conception qui respectent les normes d'accessibilité. Les contrats signés avec celles-ci comportent systématiquement une clause d'engagement à respecter les normes d'accessibilité dans les produits livrés.
- Le vice-président et chef des Communications et des Affaires publiques continue d'examiner les documents et le matériel de communication pour s'assurer qu'ils sont accessibles et inclusifs.

Nouveaux obstacles à l'accessibilité relevés

- Nous n'appliquons pas systématiquement les pratiques exemplaires en matière d'accessibilité aux publications sur les médias sociaux.
- Certaines sections de nos publications continuent de présenter des obstacles à l'accessibilité.

Initiatives en cours

- Nous en apprendrons davantage sur l'accessibilité dans les médias sociaux et nous veillerons à ce que toutes les publications sur les médias sociaux soient prises en compte pour l'accessibilité à l'avenir.
- Nous reverrons nos procédures et politiques de communication afin de nous assurer que l'accessibilité des documents est systématiquement vérifiée.

5.5 Acquisition de biens, de services et d'installations

Ce domaine couvre tous les biens et services achetés par la CDEV ainsi que le processus d'achat lui-même. Celle-ci souhaite travailler avec des prestataires qui ont des normes d'accessibilité élevées.

Progrès depuis 2024

- L'accessibilité est incluse dans le processus d'achat d'équipements et de systèmes informatiques.
- Nous veillons à ce que l'accessibilité fasse partie des contrats et des achats de tiers.

Nouveaux obstacles à l'accessibilité relevés

- Aucun nouvel obstacle à l'accessibilité n'a été déterminé à ce jour.

Initiatives en cours

- Nous contrôlerons l'accessibilité dans nos procédures d'approvisionnement afin de nous assurer que l'accessibilité est prise en compte dans nos achats.

5.6 Conception et exécution de programmes et de services

La CDEV gère les investissements et les intérêts commerciaux appartenant au gouvernement du Canada. Il s'agit notamment d'acheter et de vendre des actifs pour le compte du gouvernement. La CDEV échange également des renseignements, des rapports et d'autres documents sur son site Web.

Progrès depuis 2024

- Nous nous efforçons de rendre les renseignements et les rapports accessibles à tous.
- Nous répondons rapidement aux demandes d'accessibilité des visiteurs.

Nouveaux obstacles à l'accessibilité relevés

- Aucun nouvel obstacle à l'accessibilité n'a été déterminé à ce jour.

Initiatives en cours

- Nous veillerons à toujours en apprendre sur l'accessibilité et nous étudierons les moyens de mieux répondre aux besoins des personnes handicapées dans nos environnements physiques et virtuels.

5.7 Transport

En raison de la participation limitée de la CDEV dans le domaine des transports, des obstacles n'ont pas été repérés dans ce domaine prioritaire. La CDEV s'engage à veiller à ce que tous les aspects de l'accessibilité soient pris en compte. Si elle participe davantage à une forme de transport, un examen complet de l'accessibilité sera effectué.

6.0 Notre processus de rétroaction

La CDEV accueille favorablement les rétroactions sur l'accessibilité, en particulier de la part des personnes handicapées. Les rétroactions peuvent être envoyées par la poste, par téléphone ou par courriel :

Aux soins de : Vice-président et chef des Communications et des Affaires publiques

Adresse : La Corporation de développement des investissements du Canada

161, rue Bay, bureau 4540

Toronto (Ontario) M5J 2S1

Numéro de téléphone : 416-966-2221

Courriel : accessible@cdev.gc.ca

Vous pouvez soumettre vos rétroactions de manière anonyme ou indiquer vos coordonnées. Si vous indiquez vos coordonnées, nous accuserons réception dans un délai de cinq jours ouvrables. Les actions immédiates résultant de vos rétroactions vous seront communiquées. Aucune réponse ne sera envoyée aux rétroactions anonymes, mais elles seront tout de même examinées et prises en compte.

Toutes les rétroactions sont enregistrées dans un dossier électronique central à des fins d'analyse et d'archivage. Nous utilisons ces rétroactions pour relever, prévenir et traiter rapidement les obstacles.

Le plan sur l'accessibilité, le rapport d'étape et le processus de rétroaction sont fournis dans d'autres formats sur demande.

7.0 Glossaire

Accessibilité

Accessibilité s'entend de la manière dont les services, les technologies, les lieux, les dispositifs, les environnements et les produits sont conçus pour répondre aux besoins des personnes handicapées. L'accessibilité consiste à donner aux personnes de toutes capacités des chances égales de participer aux activités de la vie. Ce terme fait intervenir une planification, une conception ou des efforts conscients pour s'assurer que quelque chose ne présente pas d'obstacles pour les personnes handicapées. L'accessibilité profite également à l'ensemble de la population en rendant tout plus utilisable et plus pratique pour tous.

Autres médias

Ce terme désigne les documents imprimés, audio ou vidéo qui ont été modifiés par rapport à leur format d'origine. Les autres médias présentent l'information d'une autre manière afin que tout le monde y ait un accès égal. Cela peut être très avantageux pour les personnes handicapées. Les enregistrements audio, les sous-titres, le braille, la vidéo descriptive et les gros caractères sont des types courants d'autres médias. Ces derniers sont parfois appelés formats accessibles.

Obstacle

Selon la *Loi canadienne sur l'accessibilité* (2019), « Tout élément – notamment celui qui est de nature physique ou architecturale, qui est relatif à l'information, aux communications, aux comportements ou à la technologie ou qui est le résultat d'une politique ou d'une pratique – qui nuit à la participation pleine et égale dans la société des personnes ayant des déficiences notamment physiques, intellectuelles, cognitives, mentales ou sensorielles, des troubles d'apprentissage ou de la communication ou des limitations fonctionnelles ».

Handicap

Selon la *Loi canadienne sur l'accessibilité* (2019), « Défiance notamment physique, intellectuelle, cognitive, mentale ou sensorielle, trouble d'apprentissage ou de la communication ou limitation fonctionnelle, de nature permanente, temporaire ou épisodique, manifeste ou non et dont l'interaction avec un obstacle nuit à la participation pleine et égale d'une personne dans la société ».